

Guide de tri

POUR UNE MEILLEURE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Bien
trier,
moins jeter!

Bien trier,
moins jeter!

RÉDUIRE-RÉUTILISER-RÉCUPÉRER-COMPOSTER





Pourquoi bien gérer nos matières ?

Les ordures que nous jetons à la poubelle finiront dans un site d'enfouissement. Or, une grande quantité de gaz à effet de serre se dégage de ces sites et contribue aux changements climatiques. D'ailleurs, ces sites sont actuellement à pleine capacité.

Collectivement, nous devons changer nos comportements afin de réduire la quantité de matières qui y sont acheminées.

Réduire, c'est possible!

Comment ?

EN POSANT DES GESTES SIMPLES :

- Favorisez la réduction à la source (en consommant moins et en évitant le suremballage);
- Participez systématiquement aux collectes des matières récupérables et organiques;
- Maximisez la réutilisation, la valorisation et la récupération des matières;
- Réparez ou donnez certains articles, plutôt que de les jeter.

EN CONSULTANT LES OUTILS DISPONIBLES :

- Ce guide, qui résume ce qu'il y a à savoir au sujet des collectes municipales et qui fournit des astuces pour bien vous départir de vos matières;
- Notre bottin des récupérateurs, qui vous présente les ressources pour vous départir de certains articles de manière écologique : saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs;
- L'application ou le site Internet *Ça va où ?* de RECYC-QUÉBEC. Cette ressource permet de rechercher différents produits afin de savoir comment en disposer.

EN FAISANT LES BONS CHOIX :

- À l'achat, optez pour des contenants et des emballages récupérables et organiques;
- Remplacez le jetable par le réutilisable;
- Achetez des articles de seconde main.

Le meilleur déchet est bien sûr celui qu'on ne produit pas. C'est la base d'une saine gestion des matières résiduelles !

Bien trier: le bon geste à poser

En utilisant la collecte ou le service adéquat pour vous départir de vos matières résiduelles, vous contribuez à réduire la quantité de déchets envoyée aux sites d'enfouissement.

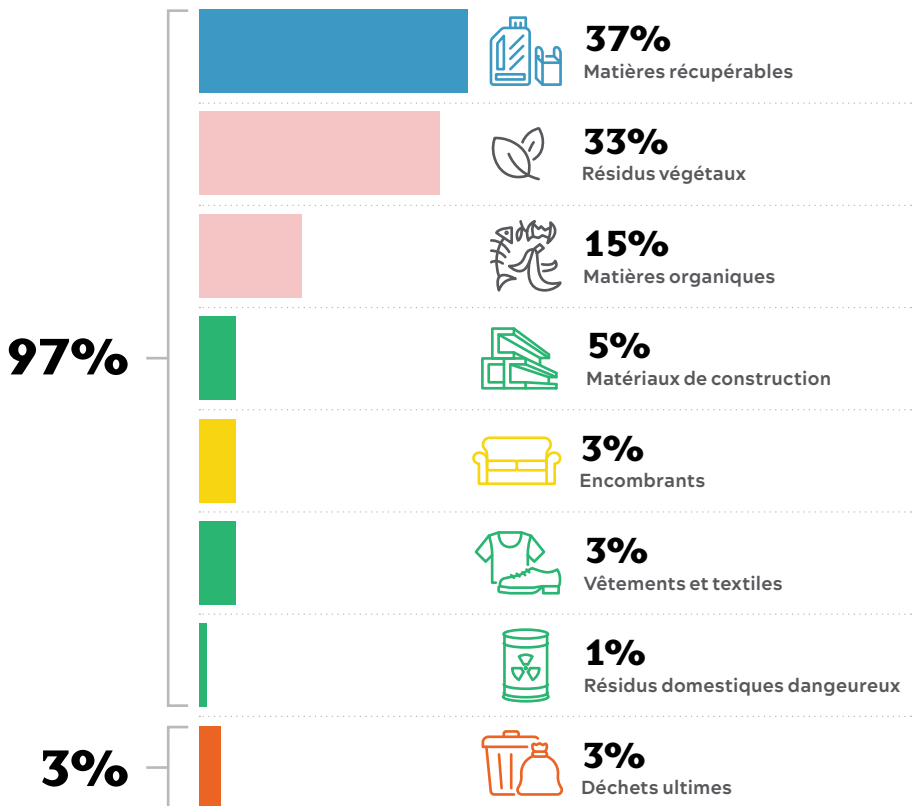


Il est obligatoire d'effectuer un tri adéquat des matières et de participer à tous les types de collectes (règlement 2021-189).



Qu'est-ce qu'il y a dans nos poubelles ?

Selon les statistiques de RECYC-QUÉBEC, seulement 3% du contenu de nos poubelles sont réellement des déchets. Ainsi, 37 % de nos matières résiduelles sont récupérables, 48 % sont organiques, 48 % sont organiques et 12 % sont réutilisables.



Source: RECYC-QUÉBEC et ÉEQ (2021). *Rapport final - Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*. Gouvernement du Québec.

Matières récupérables

Les questions à se poser pour faciliter le tri :



C'est un contenant, un emballage
ou un imprimé ?



C'est en papier, en carton, en plastique,
en métal ou en verre ?

*Si oui, il est fort probable que **ça se récupère!***

ASTUCES

- Videz et rincez légèrement les contenants.
- Retirez les couvercles des pots et contenants (sauf pour les petits bouchons).
- Séparez les matières composant l'emballage (ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faites des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaites et pliez vos boîtes de carton.



MATIÈRES ACCEPTÉES

CONTENANTS ET EMBALLAGES

Exemples:

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

IMPRIMÉS

Exemples:

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Aérosols*
- ✗ Emballages de protection en polystyrène*
- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

* Doivent être apportés dans un point de dépôt autorisé.



SAVIEZ-VOUS QUE?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

Matières

organiques

Les questions à se poser pour faciliter le tri :



Ça se mange (ou ça provient de quelque chose qui se mange) ?



C'est du papier ou du carton souillé par des aliments ?



C'est un résidu de jardin ?

Si oui, ça va sûrement dans le bac brun !

ASTUCES

- Enrobez vos résidus dans du vieux papier ou déposez-les dans une boîte de carton.
- Remisez les articles qui sentent fort dans le congélateur jusqu'au jour de la collecte (viande, poisson, etc.).
- Saupoudrez le fond de votre bac de bicarbonate de soude.
- Placez votre bac à l'ombre et mettez-le en bordure de rue à chaque collecte, même s'il n'est pas plein.
- Placez quelques feuilles de papier journal au fond du bac pour éviter que les matières n'y gèlent ou n'y collent.



MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDUS ALIMENTAIRES CRUS OU CUITS ET SANS EMBALLAGE

- ✓ Nourriture
(cuite, crue, fraîche ou avariée)
- ✓ Fruits et légumes
(noyaux, pelures et pépins)
- ✓ Café et thé
(grains, marc, filtres, sachets)
- ✓ Viandes, poissons et fruits de mer
(os, arêtes, coquilles souples)
- ✓ Produits laitiers solides
- ✓ Œufs et coquilles
- ✓ Noix et écales
- ✓ Farine et sucre
- ✓ Graisses animales et végétales
- ✓ Nourriture pour animaux

PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- ✓ Essuie-tout, papiers mouchoirs et serviettes de table
- ✓ Journaux
- ✓ Carton souillé d'aliments
(boîtes de pizza, d'œufs, etc.)
- ✓ Vaisselle en carton
- ✓ Sacs de papier avec ou sans pellicule de cellulose
- ✓ Papier ciré et parchemin

RÉSIDUS VERTS (EN PETITE QUANTITÉ)

- ✓ Rognures de gazon et d'herbes
- ✓ Résidus de jardin et horticoles



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Liquides
(jus, lait, bouillon, etc.)
- ✗ Fruits de mer à carapace dure
(palourdes, huitres, moules, homards, crabes, etc.)
- ✗ Produits ménagers et savons
- ✗ Essuie-tout mouillés par un produit de nettoyage
- ✗ Charpie de sècheuse et poussière
- ✗ Serviettes hygiéniques, couches et autres produits sanitaires
- ✗ Litières d'animaux
- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Produits pharmaceutiques et cosmétiques
- ✗ Animaux morts
- ✗ Branches et feuilles
- ✗ Cendre
- ✗ Sciure et copeaux de bois
- ✗ Terre et sable
- ✗ **Sacs de plastique conventionnels, oxobiodégradables et compostables**

EnCombrants



Les questions à se poser avant de s'en débarrasser :



C'est trop volumineux pour la poubelle ?



Ça ne peut être réutilisé, récupéré ou valorisé autrement ?

Si oui, **c'est peut-être un encombrant !**

Quatre collectes à domicile par année vous permettent de vous en départir. Les encombrants sont envoyés dans un site d'enfouissement, où ils ne font rien d'autre qu'encombrer et polluer. Leur collecte doit donc demeurer une option de dernier recours.

ASTUCES

- À l'achat, demandez au commerçant de vous départir de votre ancien divan ou matelas.
- Donnez ou vendez vos articles encore en bon état.
- Si vous le pouvez, apportez sans frais vos encombrants à un écocentre.



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Bains en acrylique ou en fibre de verre
- ✓ Divans et fauteuils
- ✓ Matelas
- ✓ Meubles non composés de bois
- ✓ Meubles rembourrés
- ✓ Prélarts, stores et tapis
- ✓ Miroirs
- ✓ Toiles de piscine
- ✓ Boyaux d'arrosage
- ✓ Planches à repasser
- ✓ Moustiquaires



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Pneus
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Bois et meubles en bois
- ✗ Métaux et ferraille
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation

ÉCOCENTRES

Les résidents de Saint-Lambert ont accès gratuitement à trois écocentres sur le territoire de l'agglomération de Longueuil. Les écocentres permettent de récupérer et de valoriser plusieurs matières afin de les détourner de l'enfouissement. Pour tous les détails : longueuil.quebec/fr/ecocentres

BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS

Le bottin des récupérateurs est un répertoire d'organismes et d'entreprises qui acceptent divers biens pour vous aider à vous en départir de façon écologique. Vous pouvez le consulter au saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs.

Résidus végétaux

Les questions à se poser pour bien s'en débarrasser :



- C'est un résidu vert en grande quantité?
- Ce sont des feuilles mortes?
- Ce sont des branches?

Si oui, c'est probablement destiné à la **collecte de résidus végétaux**.

Vous devez donc vous en départir lors d'une de ces collectes. La Ville de Saint-Lambert en offre plus d'une dizaine entre le printemps et l'automne.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les feuilles et les branches mortes ne vont pas dans le bac brun parce qu'elles ne contiennent plus de chlorophylle (pigment responsable de la coloration verte), ce qui alimente la biométhanisation.



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Gazon
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Branches de 10 cm et moins de diamètre attachées en ballots
- ✓ Résidus de taille de haie
- ✓ Plantes et fleurs



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Branches massives et très longues
- ✗ Souches
- ✗ Buches

ASTUCES

- Laissez les rognures de gazon sur la pelouse. Elles assurent une protection contre la sécheresse et lui apportent des nutriments.
- Laissez vos feuilles mortes déchiquetées au sol. Elles fourniront à vos plantes et à votre pelouse une partie des éléments minéraux dont elles auront besoin pour traverser l'hiver.
- Profitez de la collecte de sapins de Noël naturels chaque année en janvier.
- Apportez vos branches massives, souches et buches à l'écocentre.

Déchets ultimes



Les questions à se poser avant de jeter :



- Est-ce que ça se récupère ?
- Est-ce que ça se réutilise ?
- Est-ce que c'est organique ?

Si non, c'est probablement un **déchet ultime**. Assurez-vous de faire le bon choix en consultant l'aide-mémoire au centre de ce guide.



MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Boîtes en carton ciré
- ✓ Bouchons de liège, cire et cotons-tiges
- ✓ Gomme à mâcher
- ✓ Mégots et cendre de cigarette
- ✓ Feuilles jetables de balai
- ✓ Plastique sans logo Möbius
- ✓ Plastique qui ne s'étire pas ou plastique alimentaire (*sacs de céréales, emballage de fromage, sacs de croustilles, sacs de biscuits, etc.*)
- ✓ Produits sanitaires et couches
- ✓ Sacs d'aspirateur et leur contenu
- ✓ Tuyaux d'arrosage
- ✓ Ustensiles, contenants, pellicules et sacs de plastique biodégradables ou oxobiodégradables
- ✓ Vaisselle et verres brisés
- ✓ Litières et déjections animales



MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Pneus
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Métaux et ferraille
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation
- ✗ Matières organiques
- ✗ Vêtements, meubles, jouets, etc., en bon état

ASTUCES

- Réparez ou donnez certains articles, plutôt que de les jeter.
- Favorisez la réduction à la source et remplacez le jetable par le réutilisable.
- Triez vos matières récupérables et organiques.
- Utilisez les services de l'écocentre et d'autres organismes.

Aide-mémoire

1 Réutilisation

2 Récupération

L'objet peut-il être réutilisé ?

OUI

NON

Fait-il partie de l'une de ces catégories ?



Organismes communautaires ou d'entraide

Trouvez une ressource au saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs

OUI

NON

2

Passer à la récupération

ÉCOCENTRE

L'objet est-il un emballage ou un papier ?

OUI

Est-ce un papier ou un carton souillé par des aliments ?

NON

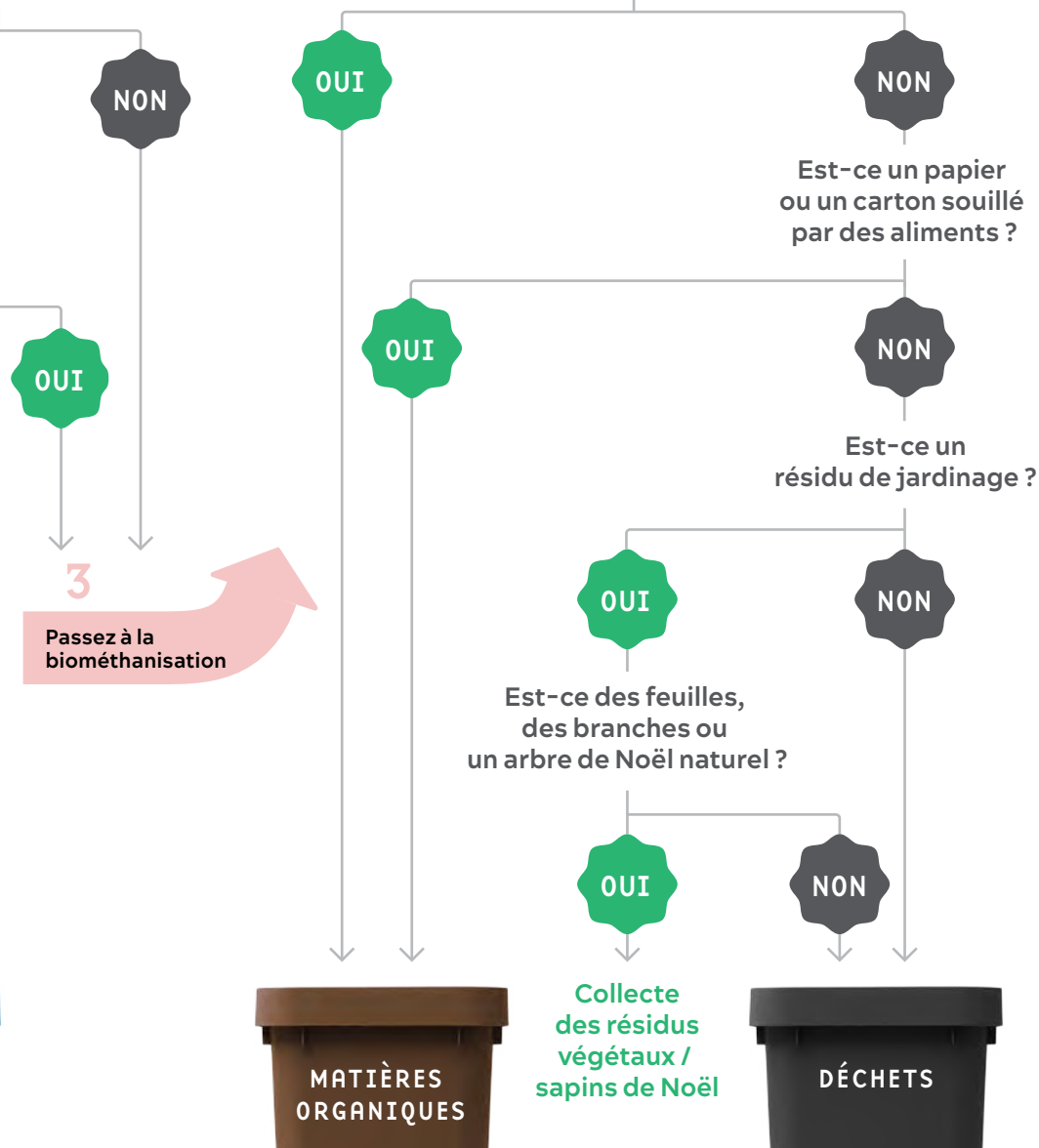
MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

tion

3 Biométhanisation

un contenant,
ou un imprimé ?

L'objet se mange-t-il ?



Informations pratiques

BIEN UTILISER SA POUBELLE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, il est **obligatoire** d'utiliser un bac roulant de 120, 240 ou 360 L noir, gris ou vert muni d'une prise européenne. De plus, un seul bac de déchets par résidence unifamiliale est permis.



BIEN UTILISER SES BACS

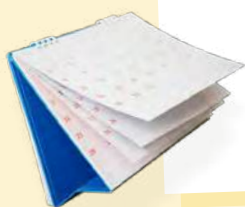
Le couvercle de votre bac doit être bien fermé. Aucune matière ne doit dépasser du bac ni être placée à côté de celui-ci. La poignée doit être orientée vers votre résidence, et non vers la rue. Le bac doit être placé en bordure du trottoir sur votre terrain. Un dégagement de 1 mètre autour du bac doit être respecté.

MISE EN BORDURE DE RUE

Les bacs doivent être déposés en bordure du trottoir entre 19 h la veille et 5 h 30 le matin de la collecte. Ils doivent être retirés le jour suivant la collecte.

BAC NON RAMASSÉ

Les préposés à la collecte peuvent ramasser les matières résiduelles entre 7 h et 19 h. S'ils ne sont pas passés après ce délai, nous vous invitons à laisser votre bac en bordure de rue et à **prévenir la Division de l'environnement** au 450 672-4444 ou à environnement@saint-lambert.ca.



HORAIRE DES COLLECTES

Pour connaître les dates des différentes collectes, consultez votre calendrier municipal ou visitez le saint-lambert.ca/collectes.



Sorting waste properly is the right thing to do

By using the proper waste collection or service to dispose of our residual materials, we help reduce the amount of waste sent to landfill sites. Large quantities of greenhouse gases are released from these sites and contribute to climate change.

We must all change our behaviours to reduce the amounts of waste sent to landfills.



You are legally required to sort your residual materials properly and to participate in all the different types of waste collection (by-law 2021-189).

How to reduce?

BY TAKING SIMPLE ACTIONS:

- Reduce your consumption in the first place (buy less and avoid overpackaging).
- Participate systematically in the collections of recoverable and organic materials.
- Maximize the reuse and recovery of waste materials.
- Repair or give away articles rather than throwing them out.

BY CONSULTING THE AVAILABLE TOOLS:

- Keep this guide handy, as it tells you all you need to know about municipal waste collections and offers tips on how to discard your materials properly.
- Consult our directory of recyclers, which lists resources where you can dispose of certain articles in an environmentally friendly way: saint-lambert.ca/en/recycling-directory.
- Consult RECYC-QUÉBEC's *Ça va où?* application or website. You can use it to find out how to dispose of a variety of products.

BY MAKING THE RIGHT CHOICES:

- When shopping, opt for recoverable and compostable containers and packaging.
- Replace disposable items by reusable ones.
- Buy second-hand items.

Obviously, the best garbage is none at all! That's the goal of sound waste management.



Practical information

USE THE RIGHT TYPE OF GARBAGE BIN

Since January 1, 2025, you have to use black, grey or green wheeled bins with a 120-, 240- or 360-L capacity and a European grip. Moreover, only one waste bin per single-family dwelling is permitted.

USE YOUR BINS PROPERLY

The lids of your bins must be closed tightly. No materials may stick out of the top or be placed beside the bins. The grip must be turned toward your home, not the street. Bins must be placed curbside but on your property. Leave a space of 1 metre free around the bin.

PLACE YOUR BIN CURBSIDE

Bins must be placed curbside between 7 p.m. the night before collection and before 5:30 a.m. on the morning of collection. They must be removed no later than the day after collection.

IF YOUR BINS ARE NOT EMPTIED

The garbage collectors can pick up waste materials any time between 6 a.m. and 7 p.m. If they have not passed during this time, please leave your bin curbside and **notify the Environment Division** at 450-672-4444 or at environnement@saint-lambert.ca.

WASTE COLLECTION SCHEDULES

To find out the dates of the various collections, consult your municipal calendar or visit saint-lambert.ca/en/waste-management.



Recoverable materials

The questions to ask yourself for easier sorting:



Is it a container, packaging or printed matter?



Is it made of paper, cardboard, plastic, metal or glass?

*If you answer yes, then **it can probably be recovered!***

TIPS

- Empty and lightly rinse out containers.
- Remove lids from jars and containers – except for small caps.
- Separate different materials from the same container or packaging (i.e bag of cereals in a cereal box).
- Crush aluminum sheets into compact balls, even when lightly used, before placing them in the bin.
- Undo and fold your cardboard boxes.



MATERIALS ACCEPTED

CONTAINERS AND PACKAGING

Examples:

- ✓ Household cleaning product container
- ✓ Packaging, jar and container of food products
- ✓ Cardboard box
- ✓ Aluminum foil and plate
- ✓ Packaging of takeaway and prepared food

PRINTED PAPER

Examples:

- ✓ Newspapers and flyers
- ✓ Envelopes
- ✓ Lined or squared paper sheets
- ✓ Notebooks



MATERIALS REFUSED

- ✗ Aerosol*
- ✗ Protective polystyrene packaging*
- ✗ Batteries
- ✗ Syringes
- ✗ Garden hoses
- ✗ Plastic chairs
- ✗ Toys
- ✗ Cookware
- ✗ Textiles

* Must be brought to an authorized drop-off site.



DID YOU KNOW?

- A container comes with a cap or a lid.
- Packaging is used to easily transport a product.
- Containers and packaging made of degradable plastic should not be placed in the bin. They will contaminate all other recyclable materials.

Organic materials

The questions to ask yourself for easier sorting:



Can it be eaten (or does it come from something that can be eaten)?



Is it paper or cardboard soiled by food leftovers?



Is it garden waste?

*If you answer yes, then it **definitely goes in the brown bin!***

TIPS

- Wrap your food leftovers in old newspaper or put them in a cardboard box.
- Store smelly items (meat, fish, etc.) in the freezer until collection day.
- Sprinkle baking soda on the bottom of your bin.
- Place your bin in the shade, and put it curbside each collection even if it is not full.
- Place a few sheets of newspaper in the bottom of the bin to prevent materials from freezing and sticking to it.



MATERIALS ACCEPTED

RAW OR COOKED FOOD LEFTOVERS WITHOUT PACKAGING

- ✓ Food (*cooked, raw, fresh or rotten*)
- ✓ Fruits and vegetables (*nuts, skins and seeds*)
- ✓ Coffee and tea (*beans, grounds, filters, teabags*)
- ✓ Meats, fish and seafood (*bones, soft shells*)
- ✓ Solid dairy products
- ✓ Eggs and egg shells
- ✓ Nuts and shells
- ✓ Flour and sugar
- ✓ Animal and plant fats
- ✓ Pet food

SOILED PAPER & CARDBOARD

- ✓ Paper towels, tissue papers and table napkins
- ✓ Newspapers
- ✓ Cardboard soiled with food leftovers (*pizza boxes, egg cartons, etc.*)
- ✓ Paper dishware
- ✓ Paper bags with or without a cellulose film
- ✓ Waxed paper and parchment paper

GREEN WASTE (IN SMALL QUANTITIES)

- ✓ Grass and turf clippings
- ✓ Garden and horticultural residues



MATERIALS REFUSED

- ✗ Liquids (*juice, milk, bouillon, etc.*)
- ✗ Hard-shelled seafood (*clams, oysters, mussels, lobster, crab, etc.*)
- ✗ Household cleaners and soaps
- ✗ Paper towels that have been used with a cleaning product
- ✗ Dryer lint and dust
- ✗ Sanitary napkins, diapers and other sanitary products
- ✗ Pet litter
- ✗ Hazardous household waste
- ✗ Pharmaceutical or cosmetic products
- ✗ Dead animals
- ✗ Branches and leaves
- ✗ Ashes
- ✗ Sawdust or wood shavings
- ✗ Earth and sand
- ✗ **Conventional plastics labelled compostable, biodegradable or oxo-biodegradable**

Large items



The questions to ask yourself before getting rid of them:



Are they too big to fit in the bin?



Is it impossible to reuse or recover them?

If you answer yes, then they might qualify as **large items!**

There are four curbside collections each year when you can dispose of large items. These items are sent to landfill where they simply accumulate and pollute the environment. Discarding them this way should therefore only be a last resort.

TIPS

- When buying a new sofa or mattress, ask the merchant to collect and dispose of your old one.
- Give away or sell your items that are still in good condition.
- If you can, take your large items to an ecocentre free of charge.



MATERIALS ACCEPTED

- ✓ Acrylic or fibreglass bathtubs
- ✓ Sofas and armchairs
- ✓ Mattresses
- ✓ Non-wood furniture
- ✓ Upholstered furniture
- ✓ Linoleum, blinds and carpets
- ✓ Mirrors
- ✓ Pool covers
- ✓ Garden hoses
- ✓ Ironing boards
- ✓ Mosquito nets



MATERIALS REFUSED

- ✗ Hazardous household waste
- ✗ Electronic equipment
- ✗ Tires
- ✗ Construction material
- ✗ Wood and wooden furniture
- ✗ Metals and scrap
- ✗ Branches, tree trunks, earth, turf and plant residues
- ✗ Recoverable materials
- ✗ Refrigeration and air-conditioning equipment



ECOCENTRES

Saint-Lambert residents have free access to three ecocentres within the territory of the agglomeration of Longueuil. Ecocentres recover and otherwise re-use several types of materials to prevent them from ending up in landfills. For all the details, visit longueuil.quebec/ecocentres.

DIRECTORY OF RECYCLERS

The directory of recyclers is a list of organizations and companies that accept various types of items to help you dispose of them in an environmentally friendly manner. You can consult the directory at saint-lambert.ca/en/recycling-directory.

Green waste

The questions to ask yourself to dispose of it properly:



- Is it a large amount of green waste?
- Does it consist of dead leaves?
- Does it consist of branches?

If you answer yes, then it's probably right for **green waste collection**.

You can dispose of your plant residues during the City's green waste collections. The Ville de Saint-Lambert offers more than a dozen such collections from spring to fall.



DID YOU KNOW THAT...?

Dead leaves and branches do NOT go in the brown bin because they no longer contain any chlorophyll (the pigment that gives them their green colour), which fuels biomethanization.



MATERIALS ACCEPTED

- ✓ Grass
- ✓ Dead leaves
- ✓ Branches measuring 10 cm or less in diameter and grouped in bundles
- ✓ Hedge clippings
- ✓ Plants and flowers



MATERIALS REFUSED

- ✗ Massive and very long branches
- ✗ Stumps
- ✗ Logs

TIPS

- Leave your grass clippings on the lawn. They provide protection against drought and supply nutrients.
- Leave your shredded dead leaves on the ground. They provide your plants and lawn with some of the mineral elements they need to get through the winter.
- Take advantage of the annual collection of natural Christmas trees in January.
- Take your massive branches, stumps and logs to the ecocentre.

Final waste

The questions to ask yourself before throwing it away:



- Can it be recovered?
- Can it be reused?
- Is it organic?



If you answer no, then it's probably "final" waste. Be sure to make the right choice by consulting the Memory Jogger in the middle of this guide.



MATERIALS ACCEPTED

- ✓ Waxed cardboard boxes
- ✓ Cork stoppers, wax and cotton swabs
- ✓ Chewing gum
- ✓ Cigarette butts and ashes
- ✓ Disposable mopping sheets (*Swiffer-type*)
- ✓ Plastic without the Möbius logo
- ✓ Plastic that does not stretch or food plastic packaging (*cereal bags, cheese packaging, chip bags, cookie bags, etc.*)
- ✓ Sanitary products and diapers
- ✓ Vacuum bags and their contents
- ✓ Garden hoses
- ✓ Utensils, containers, shrink wrap and bags made from biodegradable or oxo-biodegradable plastic
- ✓ Broken dishes and glasses
- ✓ Pet litter and fecal matter



MATERIALS REFUSED

- ✗ Hazardous household waste
- ✗ Electronic equipment
- ✗ Tires
- ✗ Construction materials
- ✗ Metals and scrap
- ✗ Branches, tree trunks, earth, turf and plant residues
- ✗ Recoverable materials
- ✗ Refrigeration and air-conditioning equipment
- ✗ Organic materials
- ✗ Clothing, furniture, toys, etc., in good condition

TIPS

- Repair or give away items instead of throwing them away.
- Try to reduce how much you buy in the first place and replace disposable items by reusable ones.
- Sort your recoverable and organic waste.
- Use the services offered by the ecocentres or other organizations.

PROPRIÉTAIRES DE CONDOS OU LOCATAIRES

Agissez pour changer!

Selon une étude réalisée en 2023, la moitié des immeubles multilogements de la ville ne participent pas encore assez à la collecte des matières organiques. Votre immeuble en fait-il partie? Vous pouvez agir pour changer!

Parlez-en à votre propriétaire ou à votre syndicat de copropriété. Voici quelques actions à poser:

- Demandez à votre propriétaire où se trouvent les bacs bruns (la Ville en a fourni à tous les immeubles);
- Demandez à votre propriétaire s'il y a une personne responsable de la gestion du bac brun dans votre immeuble;
- Parlez-en à vos voisins et encouragez-les à participer.



Vous avez des questions?

Besoin d'accompagnement?

Nous pouvons vous aider! Communiquez avec la Division de l'environnement à environnement@saint-lambert.ca ou au 450 672-4444.

